Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12652
21 juin 2011

L'égalité des sexes et le statut des femmes dans le voisinage méridional du Conseil de l'Europe

Proposition de recommandation
plusieurs membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Des bouleversements déterminants ont lieu dans le Sud, au voisinage immédiat du Conseil de l'Europe alors que la Libye est dévastée par une guerre civile et que des changements de régime se sont produits en Egypte et en Tunisie, qui se sont engagés sur la voie d'une transition démocratique. De plus, un processus de réforme ambitieux est en cours au Maroc.

Les femmes étaient à l'avant-garde des manifestations de rue qui ont ouvert la voie au processus de démocratisation actuel. Il ne faudrait pas perdre cet élan. En effet, le processus actuel est une occasion précieuse de faire participer les femmes à la vie publique et politique, de renforcer le cadre légal et politique pour promouvoir l'égalité des sexes et de renforcer le statut des femmes dans la société et dans la vie économique des pays où ces questions sont souvent négligées.

Le Conseil de l'Europe a un rôle déterminant à jouer : il devrait aider les pays de son voisinage méridional à développer et à consolider des institutions démocratiques, à assurer le respect des droits humains et à garantir la prééminence du droit. A cet égard, l'égalité des sexes et le statut des femmes devrait retenir une attention particulière, dans la mesure où sans égalité entre les femmes et les hommes et sans une participation équilibrée à tous les aspects de la vie, il n'est pas possible de poser des fondations solides favorisant la démocratie.

Pour accomplir cette tâche, le Conseil de l'Europe peut s'appuyer sur l'expérience consolidée du Centre Nord-Sud et de la Commission de Venise et, dans le contexte de la coopération interparlementaire, sur le nouveau statut de partenaire pour la démocratie créé par l'Assemblée parlementaire.

En conséquence, l'Assemblée devrait examiner la situation des femmes et le degré d'avancement de l'égalité des sexes dans les pays du sud de la Méditerranée et formuler des recommandations à cet égard au Comité des Ministres, qui devraient être prises en considération pour l'élaboration de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
AYVA Lokman, Turquie, PPE/DC
BOCCHINO Italo, Italie, NI
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
CARLONI Anna Maria, Italie, SOC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
DOZZO Gianpaolo, Italie, GDE
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GAUTIER Gisèle, France, PPE/DC
MALGIERI Gennaro, Italie, PPE/DC
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
NIRENSTEIN Fiamma, Italie, PPE/DC
PAPADIMOULIS Dimitrios, Grèce, GUE
PLOTNIKOV Oleksiy, Ukraine, SOC
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
SAÏDI Fatiha, Belgique, SOC
STULIGROSZ Michał, Pologne, PPE/DC
VITALI Luigi, Italie, PPE/DC
ZACCHERA Marco, Italie, GDE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe